

Nouvelle exigence axée sur les cultures autochtones pour l'obtention du diplôme



Changement au programme d'obtention du diplôme de fin d'études secondaires de la C.-B.

Dans le cadre des engagements de la Colombie-Britannique en faveur de la vérité, de la réconciliation et de la lutte contre le racisme, le ministère de l'Éducation et des Services à la petite enfance (le Ministère) ajoute une condition à l'obtention du diplôme, portant sur les cultures autochtones, pour tous les élèves à partir de l'année scolaire 2023-2024. Le modèle encadrant ce changement permettra aux élèves du secondaire de satisfaire à la nouvelle exigence en suivant des cours existants et des nouveaux cours axés sur les cultures autochtones (*voir les pages 2 et 3*).

Au printemps 2022, le Ministère et le First Nations Education Steering Committee (FNESC) ont consulté les Premières Nations, les communautés autochtones, le secteur de l'éducation et le public sur la façon de mettre en œuvre cette nouvelle exigence. Les résultats de ces activités ont contribué à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la nouvelle exigence, lequel a été publié en août 2022.

Contexte

Ce changement représente une étape importante vers une réconciliation sincère et durable et s'inscrit dans le prolongement des initiatives prises jusqu'à présent concernant l'intégration de contenu et des perspectives autochtones dans les programmes d'études du Ministère, le développement professionnel du corps enseignant et les normes professionnelles des enseignants titularisés de la Colombie-Britannique. Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle exigence d'obtention du diplôme donneront à tous les élèves de la province l'occasion d'approfondir leurs connaissances sur la vie, la culture et l'histoire des peuples autochtones du Canada, et le temps nécessaire pour le faire, conformément à la notion de citoyen instruit qui guide l'enseignement de la maternelle à la 12^e année.

L'exigence axée sur les cultures autochtones comme condition d'obtention du diplôme répond aux engagements pris dans le cadre de l'[Action Plan \(plan d'action\)](#) faisant suite à la *Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act*, et est conforme aux obligations du [BC Tripartite Education Agreement \(accord tripartite sur l'éducation de la Colombie-Britannique\)](#). Cette nouvelle exigence cadre également avec les travaux en cours du Ministère, du First Nations Education Steering Committee (FNESC) et d'autres partenaires de secteur de l'éducation visant à donner au système d'enseignement public les moyens de lutter contre le racisme envers les Autochtones.

Le First Nations Leadership Council, le FNESC et les partenaires du secteur, notamment la British Columbia School Trustees Association, la Fédération des enseignants de la Colombie-Britannique et la British Columbia Association of Institutes and Universities, se sont déjà prononcés en faveur d'une nouvelle exigence axée sur les cultures autochtones pour l'obtention du diplôme.

La nouvelle exigence en détail

Dorénavant, quatre (4) des 80 crédits actuellement requis pour l'obtention du diplôme de fin d'études de la C.-B. (Diplôme Dogwood) doivent provenir de cours portant sur les cultures autochtones. Il peut s'agir de cours axés sur les cultures autochtones déjà en place, d'un cours autorisé par un conseil ou une autorité scolaire (cours ACAS) élaboré localement et qui satisfait à certains critères ou d'un cours de langue des Premières Nations (voir la liste des cours ci-dessous). Certains de ces cours répondent déjà aux conditions d'obtention du diplôme se rapportant aux programmes English Language Arts ou Sciences humaines et sociales, et peuvent donc être suivis comme cours facultatifs.

Cours des programmes d'études du Ministère

- Peuples autochtones de la Colombie-Britannique 12
- Études autochtones contemporaines 12
- Anglais premiers peuples – études littéraires (*English First Peoples—Literary Studies*) 10*
- Anglais premiers peuples – nouveaux médias (*English First Peoples—New Media*) 10*
- Anglais premiers peuples – langue parlée (*English First Peoples—Spoken Language*) 10*
- Anglais premiers peuples – expression écrite (*English First Peoples—Writing*) 10*
- Anglais premiers peuples – études littéraires et nouveaux médias (*English First Peoples—Literary Studies and New Media*) 11
- Anglais premiers peuples – études littéraires et langue parlée (*English First Peoples—Literary Studies and Spoken Language*) 11
- Anglais premiers peuples – études littéraires + expression écrite (*English First Peoples—Literary Studies and Writing*) 11
- Anglais – Peuples autochtones (*English First Peoples*) 12

* COURS DONNANT DROIT À 2 CRÉDITS (LA MOITIÉ DES CRÉDITS REQUIS POUR RÉPONDRE À LA NOUVELLE EXIGENCE)

Cours élaborés localement

Les conseils et autorités scolaires peuvent autoriser des cours de 4 crédits ou plus élaborés localement pour que les élèves puissent remplir la nouvelle exigence. Il est fortement recommandé d'avoir la participation des Premières Nations ou des dirigeants autochtones locaux dans l'élaboration de ces cours pour veiller à ce que le contenu soit approprié et présenté de manière respectueuse.

Pour en savoir plus sur les critères à respecter pour satisfaire à la nouvelle exigence concernant les cours ACAS, voir le document [Cours ACAS : Critères et formalités dans le cadre de l'exigence axée sur les cultures autochtones pour l'obtention du diplôme](#).

Cours de langue des Premières Nations (10^e-12^e année)

- Gitxsanimx ~ Gitxsanimax 5 à 12 et Introduction au Gitxsanimx ~ Gitxsanimax 11
- Halq'eméylem 5 à 12 et Introduction au halq'eméylem 11
- Heiltsuk 5 à 12 et Introduction au heiltsuk 11
- Hul'q'umi'num' 5 à 12 et Introduction au hul'q'umi'num' 11
- Kwak'wala 5 à 12 et Introduction au kwak'wala 11
- Liqwala/Kwak'wala 5 à 12 et Introduction au liqwala/kwak'wala 11
- Nsiylxcən 5 à 12 et Introduction au nsiylxcən 11
- Nteʔkepmxcín 5 à 12 et Introduction au nteʔkepmxcín 11
- Nuučaanuʔ 5 à 12 et Introduction au Nuučaanuʔ 11
- Secwepemctsin (langue shuswap) 5 à 12 et Introduction au Secwepemctsin 11
- SENĆOŦEN 5 à 12 et Introduction au SENĆOŦEN 11
- Shashishalhem (langue sechelt) 5 à 12 et Introduction au shashishalhem 11
- Sim'algaxhl nisga'a 5 à 12 et Introduction au sim'algaxhl nisga'a 11
- Sm'algyax 5 à 12 et Introduction au sm'algyax 11
- Stát'yemcets 5 à 12 et Introduction au stát'yemcets 11
- Tsek'ene 5 à 12 et Introduction au tsek'ene 11
- Haut st'at'imcets 5 à 12 et Introduction au haut st'at'imcets 11
- Xaayda Kil / Xaad Kil 5 à 12 et Introduction au xaayda kil / xaad kil 11

Prochaines étapes

Le Ministère et le FNEC collaborent avec la BC School Superintendents Association (BCSSA) et la Federation of Independent Schools Association (FISA) pour organiser des ateliers régionaux à l'intention des enseignants afin de soutenir la mise en œuvre de cours du Ministère axés sur les cultures autochtones qui répondent à la nouvelle exigence d'obtention du diplôme. Les ateliers seront animés par le FNEC et proposés au cours de l'année scolaire 2022-2023. Ils auront pour vocation d'aider les enseignants de la province à intégrer des ressources autochtones authentiques dans leur approche en classe et à explorer les guides de ressources pour enseignants English First Peoples 10-12 et Peuples autochtones de la Colombie-Britannique 12 élaborés par le FNEC et la First Nations Schools Association.